

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
06.43.03.93.67 les autres jours.

Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr

Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

CPPAP N° 0611 S 06431

Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat.

ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



PRESSE
DISTRIBUEE PAR



Bulletin aux écoles

N° 108 - 14 septembre 2011

La « dette » n'est pas celle des salariés ! Toutes les revendications sont légitimes !

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

C'est là le fil directeur de toutes les actions, de toutes les initiatives du SNUDI FO.

Aux demandes d'ouverture de classe, aux demandes de créations de postes, de RASED, d'enseignants spécialisés, d'AVS, de remplaçants... on nous oppose systématiquement la nécessité de réduire la « dette », de « maîtriser les déficits publics ». Ce discours est repris également par certaines directions syndicales (voir déclaration commune de l'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, UNSA, Solidaires du 18 août 2011).

SOMMAIRE

P. 1 : Edito

P. 2 : Réunions d'informations syndicales

P. 3 : Compte-rendu du CTPD du mardi 6 septembre 2011

P. 4 et 5 : Elections professionnelles octobre 2011 - Professions de foi

P. 6 : Bulletin d'adhésion **2011**

Il y a donc deux logiques. Le SNUDI FO quant à lui se place du point de vue de la satisfaction des revendications, qui sont toutes légitimes. Avec la Confédération Force Ouvrière, il entend combattre l'austérité et la dictature de la dette imposée par des marchés financiers qui ne seront jamais pleinement rassurés avant que d'avoir totalement démantelé et privatisé services publics et systèmes de sécurité sociale.

A son niveau, le SNUDI FO 35 s'est battu avec les enseignants et les parents d'élèves depuis le mois de janvier, pour obtenir les ouvertures ou réouvertures de classes à Retiers, Goven, Saint Sulpice des Landes, Montreuil sur Ille, Saint-Guinoux... pour obtenir une décharge complète pour le coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement de l'hôpital G. Régnier, contre les fusions d'écoles.

Il s'est battu et continuera à se battre pour défendre le droit à travailler à temps partiel (contre la remise en cause du 80%), pour le respect des obligations de service, il a défendu des collègues contre les pressions de la hiérarchie...

(Edito suite)

Se déclarer prêt à « examiner avec le gouvernement les mesures à prendre pour réduire la dette (...) et pour la maîtrise des déficits publics » comme l'a fait l'intersyndicale nationale le 18 août, n'est-ce pas se déclarer prêts à négocier les fermetures de classes, à prendre en compte la nécessité de supprimer un fonctionnaire sur deux ??

Il y a effectivement deux logiques. S'il s'agit de rembourser la « dette », il ne peut s'agir de gagner sur les revendications. Et alors viendra la ronde des journées d'action.

Pour F.O, l'indépendance syndicale n'est pas un vain mot. Elle suppose une rupture avec la reconnaissance de la dette engendrée par les banques et les exonérations patronales.

Avec la majorité des salariés, nous refusons la destruction de nos acquis (statut, formation, retraite ...). Nous refusons de voir l'Education nationale lentement mais sûrement laminée.

C'est la voie qu'ont choisie les enseignants de la région de Madrid à cette rentrée, s'opposant à la fameuse « règle d'or ». Ils ont voté la grève illimitée, entraînant leurs organisations syndicales, pour s'opposer au terrible plan du gouvernement régional : licenciement de 3000 enseignants (12% du total), fin du tutorat, des redoublements, des groupes de langue, réductions des options, fermeture de bibliothèques ... qui s'ajoutent à la baisse des salaires des fonctionnaires de 7%.

C'est sur cette orientation d'indépendance que notre organisation se présentera à vos suffrages lors des élections professionnelles d'octobre 2011.

Sylvain Vermet, le 12 septembre 2011

Réunions d'informations syndicales

Participez aux réunions d'informations syndicales, sur temps de service*, organisées par le SNUDI FO 35

Mercredi 21 septembre 2011, de 9h30 à 12h30

Mercredi 28 septembre 2011 de 9h30 à 12h30

dans les locaux du syndicat, 35 rue d'Echange à Rennes

* La participation à ces RIS est un droit (6 heures par an). Ce temps est déductible des 108 heures (hors aide personnalisée). Une attestation de présence vous sera remise le jour de la réunion.

Pour participer, prévenez votre IEN au moins **une semaine avant** la date de la réunion (Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant d'obtenir le modèle de courrier à adresser à votre IEN pour l'informer de votre participation) :

<http://au35ruedechange.free.fr/demi%20journ%c3%a9e%20d%27info%20syndicale.pdf>

Compte rendu du CTPD du mardi 6 septembre 2011

Ce CTPD de rentrée a étudié les propositions d'ajustement de carte scolaire de l'Inspecteur d'Académie.

C'est donc sur la base de la dotation départementale de 17 postes, dont nous avons en mars dénoncé l'insuffisance, que l'IA a fait ses propositions. C'est au final un solde positif de 16 ouvertures de classes que l'IA a présenté à la presse, pour 500 élèves supplémentaires, soit encore une fois un accompagnement à minima de la croissance démographique (sachant que les enfants de deux ans ne sont pratiquement plus comptabilisés).

Nous ne disposons pas pour l'instant de toutes les données pour analyser cette rentrée, mais nous pouvons néanmoins dresser un certain nombre de constats :

- De nouvelles ouvertures (14), des annulations de fermetures (9) ont été prononcées. La plupart des situations avaient été signalées dès le mois de mars. Les prévisions des directeurs se sont avérées exactes, on aurait pu gagner beaucoup de temps et d'énergie. En effet, dans certains cas, il a fallu batailler ferme pour obtenir ne serait-ce qu'un comptage à la rentrée.

Le SNUDI-FO se félicite de ce que 11 des dossiers difficiles qui lui avaient été remis ont connu une issue favorable. Certains dossiers ont été défendus depuis le mois de mars, en CTPD, CDEN, en audience (le 17 mai et le 7 juillet), appuyés par la mobilisation des enseignants, des parents d'élèves. Goven, maternelle et élémentaire, Retiers maternelle, Saint Sulpice des Landes, Montreuil sur Ille... Tous ont obtenu satisfaction.

- Les moyennes d'effectifs par classe affichées par l'IA (24 élèves par classe), masquent une réalité beaucoup plus sombre : les niveaux multiples à 28 élèves ou plus en élémentaire, à plus de 30 (souvent sans TPS) en maternelle, ne sont pas rares. La situation des RASED reste catastrophique, les conditions de scolarisation des handicapés également, les moyens de remplacement insuffisants. A cela s'ajoute l'indigence de la formation continue (le manque de personnels spécialisés est particulièrement frappant, manque qui n'a pas été anticipé, alors que les besoins explosent, ce malgré les alertes des syndicats, dont le SNUDI-FO, depuis de nombreuses années).
- Dans le second degré, la situation est catastrophique. on pousse les murs pour faire entrer les élèves. On manque de personnels à tous les niveaux : enseignants, personnels d'encadrement, surveillants, personnels administratifs.

Parce que le SNUDI FO ne se place pas du point de vue de la réduction de la dette, parce qu'il estime que cette dette n'est pas celle des salariés, ni des élèves, et qu'ils n'ont pas à la payer, il s'oppose à toutes les suppressions de postes.

Toutes les ouvertures de classe exigées par les parents, les enseignants sont légitimes. Seule la mobilisation des personnels, avec leurs organisations syndicales permet de gagner, comme à l'école maternelle de Retiers, pour la réouverture d'une classe, comme à l'hôpital Guillaume Régnier pour l'octroi d'une décharge complète pour le coordonnateur pédagogique.

Le SNUDI FO n'entend pas "peser dans le débat", ne réclame pas de "sommet social" pour décider avec l'Etat et le patronat des modalités de remboursement de la "dette", contrairement à l'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, qui dans son communiqué du 18 août s'est déclarée prête à "*examiner avec le gouvernement les mesures à prendre pour réduire la dette et (...) pour la maîtrise des déficits publics*".

Contre les conséquences de la RGPP, contre les mesures d'austérité, c'est donc la mobilisation sur les revendications, en toute indépendance, sans prendre en compte les logiques financières de la "réduction des déficits publics", qu'il faut organiser.

Rennes le 12 septembre 2011

FNEC-FP

FO
la force syndicale

ELECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Professeurs des écoles et instituteurs

**l'indépendance,
la différence**

**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE**

**LA « DETTE » N'EST PAS
CELLE DES SALARIÉS,
TOUTES NOS REVENDICATIONS
SONT LÉGITIMES**

**ASSEZ DE LA
DÉRÉGLEMENTATION DE NOS
OBLIGATIONS DE SERVICE !**

**VOTER FO, c'est voter pour défendre
notre statut de fonctionnaire d'État
et l'école publique républicaine,**

- ▶ Non à la privatisation et à la mise en place des établissements autonomes (EPEP...).
- ▶ Non aux dispositifs dérogatoires aux horaires et règles d'affectation statutaires (ECLAIR ...).
- ▶ Rythmes scolaires : abandon des projets locaux dérogatoires imposés. Respect de la séparation entre scolaire et péri-scolaire.
- ▶ Maintien intégral des 2 mois de congés d'été.
- ▶ Annulation des mesures visant à généraliser le travail le mercredi toute la journée.
- ▶ Abrogation de la masterisation et rétablissement de la formation initiale.
- ▶ Assez des évaluations diverses et variées nous rendant responsables de l'échec scolaire.

**16 000 POSTES SUPPRIMÉS CETTE ANNÉE EN
APPLICATION DE LA RGPP !**

**14 000 L'AN PROCHAIN !
INSUPPORTABLE ! INACCEPTABLE !**

**VOTER FO, c'est voter contre la RGPP,
pour que nos postes nous soient rendus
dans les écoles, dans les RASED !**

- ▶ Restitution des postes d'enseignants spécialisés (RASED, établissements...).
- ▶ Restitution des postes de titulaires-remplaçants.
- ▶ Défense de l'école maternelle publique, laïque et gratuite. Non aux jardins d'éveil payants.

VOTER FO, c'est voter contre la détérioration de nos conditions de travail et pour leur amélioration

- ▶ 5% d'augmentation immédiate des salaires, rattrapage des 10% de perte depuis 2000.
- ▶ Augmentation du taux de passage à la hors-classe.
- ▶ Assez de l'intégration forcée des élèves handicapés sans moyen et sans distinction.
- ▶ Respect des notifications des MDPH.
- ▶ Réemploi de tous les AVS et EVS, notamment les EVS "assistance administrative" aux directeurs.
- ▶ Généralisation de la médecine du travail obligatoire sur tout le territoire.
- ▶ Respect de l'obligation de protection du fonctionnaire par le ministère et les IA en cas de menaces, diffamations, agressions...

**Pour un syndicalisme revendicatif
indépendant, interprofessionnel**

*Liste conduite par Catherine Delarue
et Marie-France Chiche*

**votez et faites voter
FORCE OUVRIERE**

**TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT À DÉFENDRE,
NON TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT À GAGNER**

Vos droits sont notre seule loi !

Assez de la déréglementation de nos obligations de service !

Informers, défendre, revendiquer, agir

*Agression, mise en cause,
Allègement de service,
Temps partiels,
Atteinte à la laïcité,
Autoritarisme,
Rapport d'inspection,
Baisse de note,
Carte scolaire - RASED,
Erreur administrative,
Formation continue,
Harcèlement moral,
Hygiène et Sécurité,
Législation, Réglementation,
Mouvement, Promotions,
Recours pour la NBI en CLIS,
Reclassement,
Validation des stagiaires,
Retraite...*



<http://snudifo35.over-blog.com>

VOTER FO,

c'est voter pour défendre notre statut de fonctionnaire d'Etat et l'école publique républicaine.

VOTER FO,

c'est voter contre la RGPP, pour que les postes soient restitués aux écoles, aux RASED !

FO : des revendications claires

- *Défense de notre statut national de fonctionnaire d'Etat.*
- *Non à l'expérimentation ECLAIR et aux établissements autonomes.*
- *Non aux contrats d'objectifs.*
- *Non à la multiplication des postes à profil.*
- *Maintien de l'Ecole maternelle et de la scolarisation des enfants de deux ans.*
- *Rythmes scolaires : pas d'allongement de nos obligations de service, abandon des projets locaux dérogatoires, respect de la séparation entre temps scolaire et périscolaire.*
- *Restitution de tous les postes supprimés par la RGPP, rétablissement des RASED.*
- *Abandon des évaluations nationales, du Livret Personnel de Compétences, de base élèves.*
- *Abrogation de la masterisation et rétablissement de la formation initiale.*
- *Scolarisation des handicapés : respect des notifications MDPH, réemploi et titularisation des AVS/EVS.*
- *Abrogation des contre-réformes des retraites, aucune décote, retour aux 37,5 annuités pour tous, public privé.*
- *Augmentation générale des salaires.*

La « dette » n'est pas celle des salariés, toutes nos revendications sont légitimes.

**VOTEZ SNUDI-FO
FNEC FP-FO**

Liste conduite par :
Sylvain VERMET
Pauline GRELLIER

Prix de la carte 2011 = 18,50 € + prix du timbre mensuel :											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES											
Stagiaire, Adjoint, AIS, IMF	12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95
Chargé d'école				14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11
Directeur d'école 2-4 cl				14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42
Directeur d'école 5-9 cl				14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87
Directeur d'école 10 cl et +				15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17
Hors Classe					22,40	23,96	25,63				
INSTITUTEURS											
Adjoint							13,35	13,96	14,57	15,48	16,84
Chargé d'école							13,48	14,09	14,70	15,61	16,97
Directeur d'école 2-4 cl							13,81	14,42	15,03	15,94	17,30
Directeur d'école 5-9 cl							14,11	14,72	15,33	16,24	17,60
Directeur d'école 10 cl et +							14,32	14,93	15,54	16,45	17,81
Spécialisé AIS, IMF							13,65	14,26	14,87	15,78	17,14
Spécialisé IMFAIEN							14,42	15,03	15,64	16,55	17,91

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)

Etudiant IUFM, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)

Retraité = timbre à 9,55 € + 13,20 € la vignette UCR

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).

Couple syndiqué : possibilité de déduire 15,00 € sur le total des deux cotisations.

✂ -----
(Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2011

Date :

NOM - Prénom :

Instituteur / P.E.

Fonction (ADJ, DIR (... classes), AIS, etc...) :

Echelon :

Adresse personnelle :

Code postal - Ville : Téléphone :

Courriel :

Etablissement d'exercice et son adresse :

(+ circonscription)

J'adhère au SNUDI-FO : je paie en versement(s) une carte à 18,50 € et timbres mensuels à € l'unité soit un total de €.

J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en versement(s) timbres mensuels à € l'unité.

J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de €.